



Désaccord pour location de maison

Par **Nath**, le **08/08/2011 à 16:04**

Je suis propriétaire en indivision d'une maison particulière et viens de me rendre compte que mon copropriétaire a loué, malgré mon désaccord, la maison à mon insu. Quels sont mes recours?

Par **pat76**, le **08/08/2011 à 16:18**

Bonjour
Pour commencer, vous lui réclamez, la moitié du loyer qu'il perçoit puisque vous êtes co-proprétaire.
Ensuite, un bail ayant été signé, il vous sera difficile de le faire annuler sans causer un préjudice au locataire actuel.
Vous faites un courrier recommandé avec avis de réception, à l'autre propriétaire dans lequel, vous lui enjoignez de résilier le bail de location qu'il a signé sans votre accord, ensuite de vous verser la part de loyer vous revenant puisque vous êtes co-proprétaire de la maison qu'il a mise en location sans votre consentement.
Vous lui précisez, que vous saisirez la juridiction compétente pour faire trancher le litige, si la situation n'est pas réglée avant le 31 octobre 2011.
Il faut penser au locataire qui n'a pas demandé à subir cette situation.

Par **Nath**, le **08/08/2011 à 16:25**

Je tiens à signaler que le locataire savait que je n'avais pas donné mon accord. Merci de votre réponse.